ABROGATION DE LA LPR, DES MOYENS TOUT DE SUITE POUR LES UNIVERSITÉS ET LA RECHERCHE !

Malgré l'adoption de la loi de programmation de la recherche (LPR) par le Parlement, les voix s'opposant au texte continuent de se faire entendre. L'intersyndicale ESR (enseignement supérieur recherche) ne lâche rien. Des mobilisations ont lieu partout en France « pour que la loi de programmation de la recherche reste lettre morte » : 21 sept. devant l'Assemblée, 13 oct., 17 nov., 24 nov., le 10 déc. ... La pétition lancée par les collectifs « Facs et Labos en lutte, RogueESR, Université ouverte » a obtenu plus de 30 000 signatures.

La situation est grave, à un point tel que la colère et l'indignation se mêlent à notre refus de ce qui constitue la remise en cause de nos statuts, celle des financements pérennes à la hauteur des besoins, auxquelles s'ajoute maintenant la remise en cause de la liberté de contestation dans les établissements.
Dans la continuité des politiques qui ont assujetti l'ESR publics aux seuls intérêts du Capital, depuis plus de deux décennies, voici le contenu, rétrograde et néfaste, de la LPR.

⇨ Elle privilégie le financement de la recherche sur projet, n'ouvre aucun poste supplémentaire de titulaire, aggrave la précarité et attaque les statuts.

⇨ Elle supprime l'exigence d'une qualification par le CNU des maître·sses de conférences pour accéder au corps des professeur·ses des universités et permet, à titre expérimental, de recruter localement des maitre·sses de conférences non qualifiés par le CNU.

⇨ Elle crée un délit d'entrave qui attaque les franchises universitaires en pénalisant la contestation dans les établissements de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Ces deux derniers dispositifs, ajoutés à la dernière minute, ont été adoptés sans concertation ni débat parlementaire véritable.
Ils aggravent encore la LPR.

La FERC CGT dénonce les dérives liberticides de ce gouvernement, dans les universités et ailleurs, et appelle à la mobilisation pour défendre le droit d'informer, de manifester, de se réunir.
La ministre Vidal aura pesé de tout son poids auprès du Parlement pour que

la loi soit validée. Elle porte une lourde responsabilité. Elle n'est plus crédible auprès du personnel de l'ESR. Elle a également perdu toute légitimité pour répondre aux besoins de la recherche.

Parallèlement, un protocole d'accord sur *l'amélioration des carrières et rémunérations* des personnels a été proposé aux représentant·es du personnel. Il a été signé le 12 octobre à Matignon par SNPTES, CFDT et UNSA, à grand renfort de com' et en présence du premier ministre. La FERC CGT, avec FSU, FO et SUD, a refusé de signer ce protocole, refusant l'individualisation des rémunérations (extension du RIFSEEP...) et surtout d'avaliser la LPR. La FERC CGT dénonce le chantage inacceptable du ministère.
Enfin, concernant la crise, l'enseignement à distance dégrade encore les conditions d'enseignement et de travail, aggrave les inégalités sociales entre étudiant·es ; il ne doit pas se généraliser ni se pérenniser. L'enseignement présentiel, avec les conditions sanitaires qui garantissent la santé des personnels et des étudiant·es, doit être rétabli dès que possible. Pour cela, des moyens immédiats doivent être débloqués.

Où sont les promesses budgétaires de la LPR ? Le budget 2021 est bien un budget d'austérité, malgré les promesses de façade accompagnant la LPR. Il ne permettra pas aux organismes de mettre en œuvre la politique de recherche nationale nécessaire pour produire des connaissances et être à la hauteur des nombreux enjeux actuels. Sans moyens supplémentaires, les emplois de titulaires seront sacrifiés au profit des CDI de missions et chaires juniors.

La FERC CGT exige le recrutement immédiat d'au moins 50 000 personnels titulaires, la titularisation de tous les contractuel·les et précaires sur emploi pérenne, la mise à disposition d'urgence de locaux et la construction de bâtiments. La FERC CGT exige l'abrogation de la LPR.